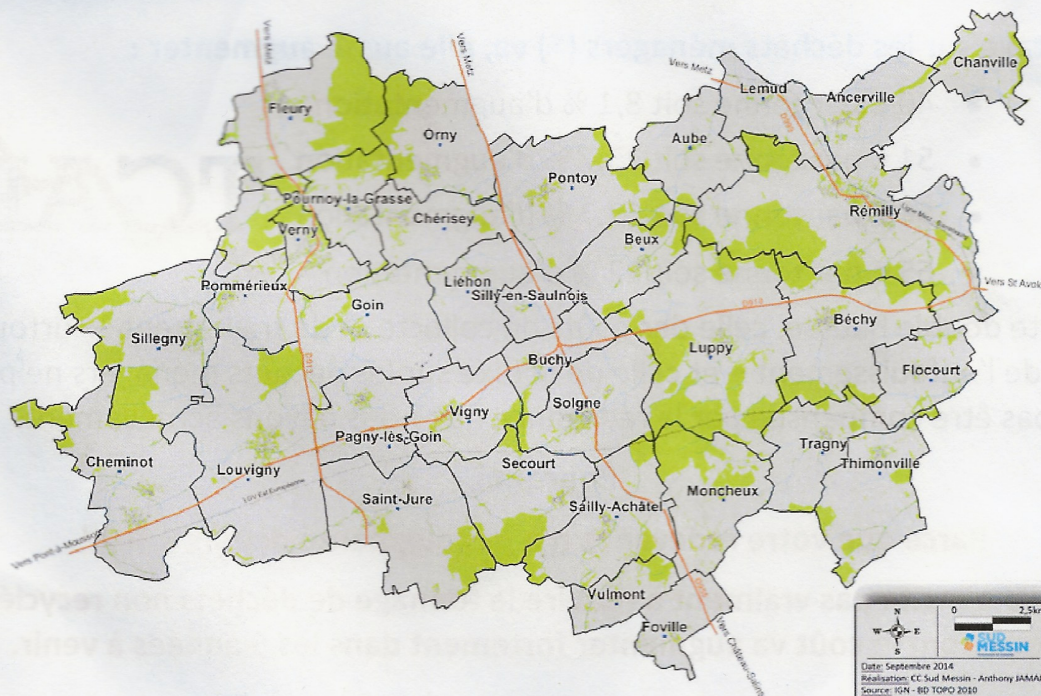


CE QUI VA
CHANGER AU
1^{ER} JANVIER
2022

TARIFICATION DES DECHETS MENAGERS



Date de parution : décembre 2021



Vous trouvez que vos déchets ménagers coûtent trop cher ?...

Nous aussi !



En 2022, les coûts de collecte et de traitement de nos déchets ménagers vont augmenter de plus de 12 % !

- ⇒ En 2019, la collecte et le traitement de nos déchets ménagers coûtaient **1 431 829 €**
- ⇒ L'an prochain, les mêmes prestations coûteront **1 609 662 €**
Soit 177 833 € de plus

Et la hausse des coûts va se poursuivre dans les 5 ans qui viennent :

- 207 751 € de plus en 2023
- 230 009 € de plus en 2024
- 257 267 € de plus en 2025 et en 2026

Cette hausse des coûts s'explique essentiellement par le quasi doublement des coûts d'enfouissement des déchets non recyclés

Et la taxe sur les déchets ménagers (*) va, elle aussi, augmenter :

- 40 € par tonne soit 8,1 % d'augmentation
- 51 € par tonne soit 25,7 % d'augmentation
- 58 € par tonne soit 13,7 % d'augmentation
- 65 € par tonne soit 12 % d'augmentation

TGAP

Cette double hausse, celle des coûts de collecte et de traitement – surtout celui de l'enfouissement – et celle de la taxe sur les déchets ménagers ne peut pas être compensée par la redevance que nous payons actuellement.

Pourquoi ?

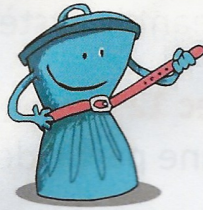
Parce que votre redevance n'a pas augmenté depuis 6 ans !

Et elle n'incite pas vraiment à réduire le tonnage de déchets non recyclés, ceux dont le coût va augmenter fortement dans les 5 années à venir.

*(*TGAP - Taxe Générale sur les Activités Polluantes)*

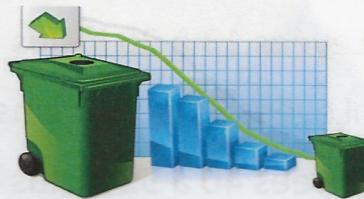
Comment limiter la hausse annoncée des coûts ?

La seule solution est de réduire le tonnage de déchets ménagers non recyclés, pour maîtriser le coût de leur enfouissement



Aujourd'hui chaque habitant du Sud Messin produit 160 kilos de déchets ménagers non recyclés alors que la moyenne dans des territoires comparables est de 130 kilos annuels

L'objectif à atteindre :



que chacun réduise de 2,5 kilos par mois sa production de déchets non recyclés

Nous pouvons y arriver en utilisant 3 leviers :



- ⇒ **En recyclant plus** = en apportant plus en déchetterie, et en remplissant mieux les « sacs jaunes »
- ⇒ **En compostant plus** = en sortant de la « poubelle noire » les petits déchets verts et les déchets alimentaires
- ⇒ **En sortant moins** la « poubelle noire »



En effet, sortir moins souvent la poubelle entraîne automatiquement une diminution du poids des déchets non recyclés.

Aujourd'hui, les « poubelles noires » sont sorties trop souvent :

- Seul 1 habitant du Sud Messin sur 6 sort sa « poubelle noire » une fois par mois ou moins d'une fois par mois

Les 2/3 sortent leur « poubelle noire » jusqu'à 30 fois par an, soit environ 1 fois tous les 12 jours

- 1 habitant sur 3 la sort plus de 30 fois par an



Le système de tarification va changer au 1^{er} janvier 2022

Le 22 novembre dernier, le Conseil Communautaire du Sud Messin a décidé **d'inciter les usagers à réduire le nombre de fois où ils sortent la « poubelle noire »** en changeant le système de tarification :

1. **La redevance de base avec 12 levées annuelles va augmenter de 8,15 %** pour financer une partie de la hausse des coûts
2. L'autre partie de la hausse sera financée en faisant **payer les levées supplémentaires avec un barème progressif** :
 - ⇒ Levées 1 à 12 inclus = pas de supplément
 - ⇒ Levées 13 à 26 inclus = 1 € par levée supplémentaire
 - ⇒ Levées 27 à 39 inclus = 2 € par levée supplémentaire
 - ⇒ Levées 40 à 52 inclus = 4 € par levée supplémentaire



Exemples concrets du nouveau système de tarification :

Taille du foyer	Redevance de base	Redevance annuelle en fonction du nombre de levées			
		1 levée par mois	1 levée tous les 15 jours	39 levées par an	1 levée par semaine
1 personne	99 €	99 €	113 €	139 €	191 €
2 personnes	198 €	198 €	212 €	238 €	290 €
3 personnes	297 €	297 €	311 €	337 €	389 €
4 personnes	396 €	396 €	410 €	436 €	488 €
5 personnes et +	495 €	495 €	509 €	535 €	587 €

